

VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2025-30

LE VINGT SEPT JUIN DEUX MIL VINGT CINQ A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M Didier DUFOURMANTEL, M Thierry DUBOIS, M Laurent DUGAS, M Olivier ROUCHE, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSE, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD.

SECRETARE : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

nombre de conseillers :
en exercice : 13
présents : 10
votants : 11
quorum : 7

PROCURATION :

M Philippe BEUGNON donne procuration à Mme Dominique HERPIN-POULENAT

ABSENT EXCUSE :

M David LE GLANIC

ABSENT :

M Romuald SEITE

DUREE D'AMORTISSEMENT DES INVESTISSEMENTS DU BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil d'harmoniser les durées d'amortissement devenues disparates au fil du temps. Madame Lépiciier-Caputo rappelle qu'auparavant c'était la perception qui nous les transmettait. Le tableau joint montre les anciennes durées et les nouvelles proposées. Elles ont été préalablement validées par le service de la DDFIP.

UNIFORMISATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES INVESTISSEMENTS				
BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT				
chapitre	compte	libellé	durée actuelle	nouvelle proposition
20		FRAIS D'ETUDES		5 ans
21	213	STATION EPURATION ET OUVRAGES DE GENIE CIVIL	60 ans	60 ans
21	2156	UNITE DE TRAITEMENT DES EAUX ET DES PESTICIDES	100 ans	60 ans

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2025

Application agréée E-legalite.com

21	2156	POTEAUX INCENDIE	100 ans	60 ans
21	2156	RESEAUX EAU ET RESEAUX ASSAINISSEMENT	100 ans et 60 ans	60 ans
21	2156 / 2158	TRAVAUX D'ERADICATION DU PLOMB	100 ans et 40 ans	40 ans
21	2158	CLOTURE ET AMENAGEMENT	40 ans	40 ans
21	2158	MATERIEL		15 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les nouvelles durées d'amortissement proposées.

Le Maire
Dominique HERPIN-POULENAT



La secrétaire de séance
Isabelle LEPICIER-CAPUTO

Envoyé le : 04/07/2025
 Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le : 04/07/2025
 Publié le : 04/07/2025
 La présente délibération peut faire
 l'objet d'un recours dans un délai
 de deux mois devant le Tribunal Administratif
 de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2025

Application agréée E-legalite.com